

M. INGRAM : Si cette carte, fournie par le ministère, est bien exacte, alors je ne crains pas d'affirmer que l'honorable député fait erreur.

M. LAMONT : L'honorable député peut-il affirmer qu'il existe une seule inscription de homestead dans cette partie du district de Battleford formant partie du district électoral de Strathcona, au sud du township 38 ?

M. INGRAM : L'honorable député affirme-t-il qu'il n'existe pas d'inscriptions ?

M. LAMONT : Je demande à l'honorable député s'il affirme qu'il en existe.

M. INGRAM : L'honorable député n'affirmera pas sans doute qu'il existe une inscription de homesteads même dans la Saskatchewan.

M. LAMONT : Non, je ne saurais affirmer la chose, car même depuis le printemps dernier, les colons se dirigent en grand nombre vers cette contrée.

M. INGRAM : D'après cet état, il y a des inscriptions de homestead au sud du township 38, du côté de l'Alberta.

M. P. TALBOT : Est-ce dans le district des terres de Battleford ?

M. INGRAM : Si ces indications au jaune clair sont exactes, j'affirmerais qu'il y en a aussi, dans le district de Battleford.

M. LAMONT : Est-ce que ces inscriptions de homesteads se font dans le district électoral de Strathcona ? Il n'en existe pas au sud de Battleford.

M. INGRAM : Le district de Strathcona est beaucoup plus loin, vis-à-vis de Red-Deer, du côté de l'Alberta.

M. LAMONT : L'honorable député soutient que le député de Strathcona, en attribuant environ 1,000 inscriptions de homesteads à cette partie du district agricole de Battleford située à l'ouest de la ligne frontière, fait une affirmation inexacte ; car quelques-uns de ces homesteads peuvent être situés au sud du township 38 et devraient y figurer ; mais il ne veut pas affirmer qu'il s'en trouve au sud du township 38.

M. INGRAM : Le comté de Strathcona n'est nullement en question ici. Red-Deer est vis-à-vis de l'endroit dont je parle en ce moment, et au delà du township 38 se trouvent ces townships indiqués au jaune clair.

M. SCOTT : Dans quel district des Territoires ces townships se trouvent-ils ?

M. INGRAM : Cette partie de Battleford appartient à l'Alberta. Le ministre de la Justice a cherché à établir le chiffre de la population par le nombre des colons. Il affirme que du 1er avril 1901 au 1er juillet 1901 il s'y est établi 12,213 colons ; en 1901-1902, 44,020 ; en 1903-1904, 73,957, soit une totalité de 240,590. Si on ajoute cette population à celle constatée par le re-

censement, la population de ce pays, au 1er juillet prochain, au dire du ministre atteindrait donc le chiffre de 500,000 âmes. Sans doute, en faisant cette estimation, le ministre de la Justice a tenu compte de ces 3,000 colons qui sont allés s'établir à l'ouest, et dont les honorables députés tiennent compte dans la représentation. Voilà qui n'est guère satisfaisant pour Athabaska et la Rivière-de-la-Paix. Si le Gouvernement consentait à accorder une juste et légitime représentation à Athabaska, et à cette partie de l'Athabaska qui est divisée en deux circonscriptions pour les fins de la représentation à l'assemblée législative provinciale, l'adoption de cette annexe ne présenterait pas de difficultés ; mais c'est précisément sur ce point que pivote le débat, et c'est là l'injustice dont nous nous plaignons.

M. M. S. McCARTHY : En faisant l'estimation des suffrages exprimés dans la circonscription de Strathcona, on a sans doute inclus un grand nombre de votants qui ne sont pas actuellement domiciliés dans l'Alberta. Il se trouve dans le seul comté de Strathcona plus de cinquante townships situés à l'est du 4e méridien, et qu'on n'a pas éliminés de la totalité des suffrages exprimés. Il faudrait défalquer une forte partie des votes émis dans cet endroit. La même observation s'applique à la division d'Edmonton dans la partie nord-est de ce district, et qui ne figure plus dans la province de l'Alberta. Le député de Strathcona, qui est sans doute renseigné sur la géographie de ce pays, pourrait-il nous dire à quelle distance de l'extrémité du chemin de fer construit se trouverait la partie sud du district de la Rivière-de-la-Paix ou d'Athabaska.

M. P. TALBOT : Je ne saurais donner ce renseignement, mais la carte, il me semble, l'indiquerait.

M. M. S. McCARTHY : La route la plus rapprochée de l'Athabaska, de l'extrémité du chemin de fer construit, serait de 125 milles ; et la distance de la limite nord du district serait d'environ 500 milles. Dans le district de la Rivière-de-la-Paix, ces chiffres seraient plus considérables, car ce district se trouve à l'ouest d'Edmonton, à l'extrémité du chemin de fer construit. On a établi des comparaisons, et d'après ces comparaisons, l'honorable député ne pourrait nous signaler une seule circonscription jouissant de la représentation à ces assemblées législatives provinciales, et où les lignes de communications soient rapprochées de plus de 125 milles. Voilà qui nous indique suffisamment l'état de la colonisation dans ces districts. L'honorable député affirme que dans son district, la colonisation est bien plus avancée, et qu'il s'y trouve une plus grande quantité de terres propres à l'exploitation agricole que dans toute autre partie du Nord-Ouest ; et il ajoute que les districts